



REGLEMENT VITESSE 2023

Art. 1 – DEFINITION

Championnat Bourgogne Franche-Comté (BFC) de la montagne dans les catégories suivantes :

Catégorie idem Championnat de France de la Montagne 2023

MOTO 25 POWER / 300 / OPEN / SUPERSPORT / SUPERBIKE / SIDE CAR / QUADS

Art. 2 – CONCURRENT

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

Art. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer le championnat BFC de la montagne devront répondre aux définitions du règlement des machines de course sur route : **Règlement FFM 2023**

Art. 4 – EPREUVES

La liste des épreuves comptant pour le championnat BFC de la montagne 2023 (voir ART 5)

La Commission Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (sous réserve d'inscription 2023).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront solutionnés sur place à l'initiative des délégués de la Ligue.

Art. 5 – FORMULE

Le Championnat de BFC de la montagne 2023 se disputera sur la totalité des épreuves inscrites au calendrier de la Ligue. (Voir le calendrier sur le site de la Ligue de BFC : www.lmbfc.com, dans : Disciplines – Vitesse).

Art. 6 – PARCOURS

Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.

Art. 7 - ENGAGEMENT EN COURSES

Les demandes d'engagement seront adressées conformément au règlement FFM et particulier de l'épreuve. Chaque coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles, il désire participer, il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible à chaque épreuve, car une réclamation consécutive à un refus d'engagement ne serait pas prise en compte.

Art. 8 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté

L'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté est gratuit mais obligatoire. Les demandes seront à retourner au plus tard 15 jours avant la 1ère épreuve à comptabiliser pour le pilote à :

Philippe BESANCON - 3 avenue du Breuil – 70 000 Vaivre et Montoille ou par mail à : b-p@orange.fr

Art. 9 – CLASSEMENTS

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

Art. 10 – RECOMPENSES

Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Une coupe aux 3 premiers dans chaque catégorie (2 par équipe side-car). La présence des pilotes est obligatoire. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la commission vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

Art. 11- OFFICIELS

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

Art. 12 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les pilotes participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent règlement.

Art. 13

La commission vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate. (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC : www.lmbfc.com, dans : Disciplines – Vitesse).

CALENDRIER 2023

27 - 28 Mai - Chanaz (73) - MC Chanaz

10-11 Juin - Marchaux (25) - AM Doubs

15 - 16 Juillet - Essertines en Donzy (42) -AMR Pannissieroise

22-23 Juillet - Petit Abergement (01) - UM Ain

19-20 Août - Marlhes en Montagne (42) - MC Picarloux

FICHE D'INSCRIPTION

- 25 power**
- 300**
- Open**
- Super sport**

- Superbike**
- SIDE-CAR**
- QUAD**

Cocher les cases correspondantes – Un bulletin d'engagement par catégorie.

Un pilote sous le coup d'une suspension de permis de conduire et non titulaire d'un CASM s'engage à ne pas participer aux épreuves durant sa période de suspension.

PILOTE :

Nom : Prénom : Né le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel domicile : Portable :

Moto-club : license N° : Code :

N° CASM : N° de permis :

Type de permis : Date d'obtention :

PASSAGER SIDE-CAR :

Nom : Prénom : Né le :

Moto-club : license N° : Code :

MACHINE :

Marque : Cylindrée :

N° d'immatriculation : ou n° de série :

Je soussigné m'engage à respecter le Règlement du Championnat de Ligue ainsi que le règlement Particulier de l'épreuve et à me conformer aux prescriptions du Code Sportif National de la FFM et de ses annexes.

Les points du Championnat seront attribués aux seuls pilotes ayant rempli et renvoyé le présent formulaire.

Le présent formulaire ne remplace pas l'engagement à chaque épreuve concernée.

Date :

Signature :

Demande à retourner à : **Philippe BESANCON**, 3 Avenue du Breuil – 70 000 Vaivre et Montoille

Ou par mail à : b-p@orange.fr

Ou à donner aux responsables des licences de votre Moto-Club